

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 5 décembre 2011 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Rita D. Turriff, Lysanne Desrosiers, June Smith et Marjolaine Veilleux ainsi que Messieurs les Conseillers Stéphane Dion et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Sont aussi présents : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que M. Gaétan Cayouette, Assistant secrétaire-trésorier

**RÉSOLUTION #11-12-197**  
**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

**RÉSOLUTION #11-12-198**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture et présences.**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation du procès-verbal de :**
  - 3.1 la séance régulière tenue le 7 novembre 2011;
  - 3.2 la séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2011
4. **Rapports mensuels des sous-comités :**
  - 4.1 Conseil d'arrondissement;
  - 4.2 CCU;
  - 4.3 Comité de développement;
  - 4.4 Comité des Loisirs;
  - 4.5 Comité d'embellissement.
5. **Rapport sur la trésorerie :**
  - 5.1 Comptes à payer;
  - 5.2 Résolutions, factures supplémentaires, etc.
6. **Lettres et correspondance.**
7. **Administration**
  - 7.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour 2012;
  - 7.2 Déterminer les pro-maires pour 2012;
  - 7.3 Accepter l'offre de service de Mme France Richard, archiviste;
  - 7.4 Réserver les heures de génie conseil (ingénieur et technicien) à la MRC – 55 heures chaque;
  - 7.5 Reconduction du présent rôle d'évaluation;
8. **Trésorerie**
  - 8.1 Facture pour la présentation des fleurons à St-Hyacinthe;
  - 8.2 Adoption du budget de L'OMH;
9. **Travaux publics**
  - 9.1 Embauche de M. Éric Brochu aux travaux publics;
  - 9.2 Défaire la résolution # 11-11-181 : Raccordement d'une toilette, Club Cascade;
  - 9.3 Signalisation Rang 2 de la rue de l'Église vers l'est jusqu'à la route Plourde – 50 Km/h;
  - 9.4 Paiement de la location d'une pelle mécanique pour l'enrochement de la Rue Beach (2 terrains);
  - 9.5 Mandat donné à l'arpenteur Nelson Banville pour servitudes du projet en assainissement des eaux usées;
10. **Service incendie et sécurité civile**
11. **Loisirs et cultures**
  - 11.1 Acceptation du plan d'action du Comité jeunesse 2011;
  - 11.2 Échange d'une ressource en loisirs avec Héritage Bas-St-Laurent – Mme Marie-Claude Giroux;
12. **Urbanisme**

- 12.1 Dérogation mineure à Carl Banville;
- 12.2 Dérogation mineure à l'OMH;

**13. Varia**



- 14. Période de questions.
- 15. Levée de la séance.

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:**

- 3.1 La séance régulière tenue le 7 novembre 2011
- 3.2 La séance extraordinaire tenue le 17 novembre 2011

**RÉSOLUTION #11-12-199**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA**  
**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 7 NOVEMBRE 2011 ET DE LA SÉANCE**  
**EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 17**  
**NOVEMBRE 2011**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 7 novembre 2011 et de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le jeudi 17 novembre 2011 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que soumis.

**4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.**

**4.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

Mme June Smith, présidente du conseil d'arrondissement MacNider, mentionne que les mêmes sujets que ceux à l'ordre du jour de la séance régulière du conseil précédent ont été traités. La date de la prochaine réunion est le 6 décembre 2011 à l'école de Métis.

**4.2 Comité consultatif d'urbanisme**

Dérogation mineure demandée par M. Carl Banville et par l'OMH. Elles seront traitées au point 12.1 et 12.2 de l'ordre du jour de la présente assemblée.

**4.3 Comité de développement.**

Préparation du sondage à envoyer à toute la population afin de connaître leurs attentes relativement à la municipalité.

**4.4 Comité des Loisirs**

Une rencontre est prévue le 8 décembre prochain. Des activités sont en préparation.

**4.5 Comité d'embellissement**

Nil

**5. RAPPORT SUR LA TRÉSORERIE.**

**5.1 Comptes à payer.**

**RÉSOLUTION #11-12-200**  
**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme la Conseillère Marjolaine Veilleux et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de novembre pour un montant de 507 572.84 \$ adopte la liste des comptes à payer de novembre pour un montant de 20 860.64 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant de 20 860.64 \$

**5.2 Résolutions, factures supplémentaires, etc.**

Nil

## **6- LETTRES ET CORRESPONDANCE.**

Aucune lettre et correspondance.

## **7. ADMINISTRATION**

### **7.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour 2012**

#### **RÉSOLUTION #11-12-201**

#### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité:

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui débiteront à 19h30 :

<b><u>MOIS</u></b>	<b><u>JOUR</u></b>	<b><u>DATE</u></b>
<b>JANVIER</b>	<b>MARDI 19H30</b>	<b>10</b>
<b>FÉVRIER</b>	<b>LUNDI 19H30</b>	<b>6</b>
<b>MARS</b>	<b>LUNDI 19H30</b>	<b>5</b>
<b>AVRIL</b>	<b>LUNDI 19H30</b>	<b>2</b>
<b>MAI</b>	<b>LUNDI 19H30</b>	<b>7</b>
<b>JUIN</b>	<b>LUNDI 19H30</b>	<b>4</b>
<b>JUILLET</b>	<b>LUNDI 19H30</b>	<b>9</b>
<b>AOÛT</b>	<b>LUNDI 19H30</b>	<b>6</b>
<b>SEPTEMBRE</b>	<b>LUNDI 19H30</b>	<b>10</b>
<b>OCTOBRE</b>	<b>LUNDI 19H30</b>	<b>1</b>
<b>NOVEMBRE</b>	<b>LUNDI 19H30</b>	<b>5</b>
<b>DÉCEMBRE</b>	<b>LUNDI 19H30</b>	<b>3</b>

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

### **7.2 Déterminer les pro-maires pour 2012**

#### **RÉSOLUTION #11-12-202**

#### **DÉTERMINER LES PRO-MAIRES POUR 2012**

Il est proposé par Mme la Conseillère Marjolaine Veilleux et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme pour l'année 2012 les pro-maires suivants :

- Janvier, février, mars : M. Raynald Banville
- Avril, mai, juin : M. Stéphane Dion
- Juillet, août, septembre : Mme June Smith
- Octobre, novembre, décembre : Mme Rita D. Turriff

### **7.3 Accepter l'offre de service de Mme France Richard, archiviste**

#### **RÉSOLUTION #11-12-203**

#### **ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE MME FRANCE RICHARD, ARCHIVISTE**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de service de Mme France Richard, archiviste, afin de mettre à jour les archives de la municipalité. Le coût total est de 3500.00 \$. En plus, le conseil permet à Mme Richard d'emporter les dix boîtes de dossiers à son domicile ce qui permet d'économiser en frais de déplacement.

### **7.4 Réserver les heures de génie-conseil (ingénieur et technicien) à la MRC – 55 heures chaque**

#### **RÉSOLUTION #11-12-204**

#### **RÉSERVER LES HEURES DE GÉNIE-CONSEIL (INGÉNIEUR ET TECHNICIEN) À LA MRC – 55 HEURES CHAQUE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Lysanne Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer réserve à la MRC de la Mitis les heures offertes pour le service de génie c'est-à-dire 55 heures pour l'ingénieur et 55 heures pour le technicien. En plus, le conseil demeure intéressé, advenant que les heures réservées ne soient pas suffisantes, d'acheter des heures supplémentaires à d'autres municipalités et au contraire peut, si elle le désire, vendre ses heures à d'autres municipalités qui en feront la demande.

### **7.5 Reconduction du présent rôle d'évaluation 2013-2014-2015**

#### **RÉSOLUTION #11-12-205**

#### **RECONDUCTION DU PRÉSENT RÔLE D'ÉVALUATION 2013-2014-2015**

Il est proposé par Mme la Conseillère Marjolaine Veilleux et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décide de ne pas faire l'équilibrage du présent rôle d'évaluation et de le reconduire tel quel pour la période triennale 2013-2014 et 2015.

## **8 TRÉSORERIE**

### **8.1 Facture pour la présentation des fleurons à St-Hyacinthe**

#### **RÉSOLUTION #11-12-206**

#### **FACTURE POUR LA PRÉSENTATION DES FLEURONS À ST-HYACINTHE**

Il est proposé par M. Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte de payer l'inscription pour deux personnes à la présentation des Fleurons du Québec à St-Hyacinthe. C'est au cours de cet événement que la municipalité s'est vu remettre son troisième fleuron. Le conseil tient à féliciter Diane, Rita et tous les bénévoles qui ont permis d'atteindre cet objectif. Le montant pour l'inscription est de 182.28 \$.

### **8.2 Adoption du budget de L'OMH**

#### **RÉSOLUTION #11-12-207**

#### **ADOPTION DU BUDGET DE L'OMH**

Il est proposé par Mme Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve le budget 2012 de l'OMH de Métis-sur-Mer, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	34 621.00 \$
DÉPENSES	91559.00 \$
DÉFICIT	(56938.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	51 245.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	5 694.00 \$

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Embauche de M. Éric Brochu aux travaux publics**

#### **RÉSOLUTION #11-12-208**

#### **EMBAUCHE DE M. ÉRIC BROCHU AUX TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Mme la Conseillère Lysanne Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer embauche M. Éric Brochu aux travaux publics en remplacement de M. René Bérubé

### **9.2 Défaire la résolution # 11-11-181 : Raccordement d'une toilette, Club Cascade**

#### **RÉSOLUTION #11-12-209**

#### **DÉFAIRE LA RÉSOLUTION # 11-11-181 : RACCORDEMENT D'UNE TOILETTE, CLUB CASCADE**

**Considérant que** le Conseil a adopté la résolution #11-11-181 en omettant de prendre les renseignements nécessaires au Directeur des travaux publics;

**Considérant que** la résolution #11-11-181 fait en sorte d'accepter des travaux jugés illégaux selon le règlement municipal #03-14 qui vise l'installation d'entrée d'eau à Métis-sur-Mer;

**Considérant que** tous travaux futurs d'installation d'entrée d'eau et de raccordement aux réseaux publics de la municipalité de Métis-sur-Mer doivent être conformes au règlement #03-14;

**Pour ces motifs** Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer par la présente résolution rend la résolution #11-11-181 invalide et par conséquent demande à la direction du Club de Golf Cascade de démanteler immédiatement la conduite d'eau reliant le garage du Cascade à la toilette située sur le terrain entre le trou #11 et #12.

### **9.3 Signalisation Rang 2 de la rue de l'Église vers l'est jusqu'à la route Plourde – 50 Km/h**

#### **RÉSOLUTION #11-12-210**

#### **INSTALLER LA SIGNALISATION ROUTIÈRE – LIMITE DE VITESSE, RANG 2 ET RUE PLOURDE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte d'installer deux panneaux indiquant la limite de vitesse à 50 km/h, considérant que dans la portion du Rang 2 entre la rue de l'Église et la rue Plourde et dans la portion de la rue Plourde entre la route 132 et le Rang 2, il n'y a aucune signalisation de limite de vitesse.

### **9.4 Paiement de la location d'une pelle mécanique pour l'enrochement de la Rue Beach (2 terrains)**

#### **RÉSOLUTION #11-12-211**

#### **PAIEMENT À LOCATION D'OUTILS MATANE**

Il est proposé par M. le Conseiller Stéphane Dion et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte de payer les frais pour 14.5 heures de pelle mécanique, de 38 tonnes de pierre et du géotextile pour un montant de 2297.48 \$ taxes incluses pour l'enrochement de deux terrains longeant la Rue Beach afin d'en assurer la protection. Ce montant sera pris à même le surplus accumulé.

### **9.5 Mandat donné à l'arpenteur Nelson Banville pour servitudes du projet en assainissement des eaux usées**

#### **RÉSOLUTION #11-12-212**

#### **MANDAT DONNÉ À L'ARPEUTEUR NELSON BANVILLE POUR SERVITUDES DU PROJET EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Il est proposé par M. le Conseiller Stéphane Dion et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne le mandat à l'arpenteur M. Nelson Banville afin d'effectuer le travail d'arpentage nécessaire concernant les servitudes et acquisitions du projet en assainissement en eaux usées, secteurs Les Boules.

Le montant total pour le mandat est de 4 130.00 \$ taxes en sus. Ce montant est prévu dans les coûts totaux du projet.

## **10. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

NIL

## **11. LOISIR ET CULTURE**

### **11.1 Acceptation du plan d'action du Comité jeunesse 2011**

#### **RÉSOLUTION #11-12-213**

#### **ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ JEUNESSE 2011**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le plan d'action du comité jeunesse de Métis-sur-Mer 2011 tel que déposé et par conséquent accepte les objectifs du comité qui sont :

- Encourager l'implication jeunesse;
- Développer l'offre de loisirs et;
- Améliorer la diffusion

### **11.2 Échange d'une ressource en service de loisirs et communautaires avec Héritage Bas-St-Laurent**

#### **RÉSOLUTION #11-12-214**

#### **ÉCHANGE D'UNE RESSOURCE EN SERVICE DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES AVEC HÉRITAGE BAS-ST-LAURENT**

**Considérant que** le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer a mis fin à son entente avec la municipalité de St-Donat concernant l'embauche intermunicipal d'une ressource en loisirs au mois de novembre 2011;

**Considérant que** les besoins pour une coordonnatrice des services de loisirs et communautaires pour les citoyens de Métis-sur-Mer sont encore présents;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme la Conseillère Lysanne Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre d'Héritage Bas-St-Laurent à la Ville de Métis-sur-Mer pour le poste de coordonnatrice des services de loisirs et communautaires et par conséquent accepte les conditions de travail de la coordonnatrice soit Mme Marie-Claude Giroux. Le coût de cette entente est de 10 400.00 \$ pour l'année 2012. Par la suite, le tout devra être résolu par le CA d'Héritage Bas-St-Laurent.

## **12. URBANISME**

### **12.1 Dérogation mineure demandée par M. Carl Banville**

#### **RÉSOLUTION #11-12-215**

#### **DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE PAR M. CARL BANVILLE**

Concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur Carl Banville, propriétaire du 295, chemin de la Station, concernant l'article 6.11 du règlement de zonage #08-38 portant sur la volumétrie des ouvertures pour les bâtiments principaux. Monsieur Banville souhaite relocaliser la porte qui est sur le mur avant du rez-de-chaussée de la résidence sur le mur latéral est.

**CONSIDÉRANT QUE**, le bâtiment en construction a déjà fait l'objet d'un permis de construction et que par conséquent, le requérant est jugé comme étant de bonne foi.

**CONSIDÉRANT QUE**, le bâtiment n'est pas visible de la voie publique en raison du boisé mature qui ceinture la propriété.

**CONSIDÉRANT QUE**, la porte étant localisée sur le mur avant donne accès à une chambre et que sa relocalisation sur le mur latéral fait qu'elle sera située dans une pièce à aire ouverte facilitant ainsi son accès comme issue de secours.

**CONSIDÉRANT QUE**, l'application du règlement cause préjudice au requérant au sens qu'il ne pourrait bénéficier adéquatement de l'issue de secours du rez-de-chaussée si elle est située à l'intérieur d'une chambre.

**CONSIDÉRANT QUE**, l'effet de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété du voisinage.

**CONSIDÉRANT QUE**, la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande telle que présenté.

## **12.2 Dérogation mineure demandée par Mme Diane Beaulieu représentante s'immobilière S.H.Q.**

### **RÉSOLUTION #11-12-216**

#### **DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE PAR MME DIANE BEAULIEU REPRÉSENTANTE S'IMMOBILIÈRE S.H.Q.**

Concernant la demande de dérogation mineure de Madame Diane Beaulieu, représentante d'Immobilier S.H.Q. propriétaire du 15, rue du Couvent, concernant le sous-paragraphe a) du paragraphe 3 de l'alinéa 1 de l'article 7,5 du règlement de zonage #08-38 portant sur les normes relatives aux garages privés isolés ainsi qu'aux remises isolées, en association avec un usage principal résidentiel. Madame Beaulieu souhaite remplacer la remise existante qui est localisée en cours avant près du stationnement (voir plan en annexe).

**CONSIDÉRANT QUE**, la remise existante est déjà située en cours avant.

**CONSIDÉRANT QUE**, la présence d'un ruisseau et de la bande de protection riveraine qui lui est associée empêche la construction de la remise en cours latérale ou arrière comme stipulé à l'article 7.5 du règlement.

**CONSIDÉRANT QUE**, l'application du règlement cause préjudice au requérant au sens qu'il ne pourrait remplacer la remise existante et que celle-ci représente un espace de rangement nécessaire pour les locataires de l'immeuble.

**CONSIDÉRANT QUE**, l'effet de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété du voisinage puisque, quoi que localisée en cours avant, la remise est peu à la vue du voisinage et qu'aucune plainte à son sujet n'a été recensée.

**CONSIDÉRANT QUE**, la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme.

**CONSIDÉRANT QUE**, la demande ne vise pas des travaux en cours ou déjà exécuté et que par conséquent le requérant est jugé de bonne foi.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande telle que présentée.

## **13. VARIA**

Il n'y a aucun élément apporté aux varia

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 h 25 et s'est terminée à 21 h 00

## **15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION #11-12-217**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la présente séance soit levée à 21 h 03.

Approuvé à la séance tenue le :

---

Jean-Pierre Pelletier, Maire

---

Stéphane Marcheterre  
Directeur général et secrétaire-trésorier